



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENTWORTH

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

PRENEZ AVIS QUE le règlement distinct numéro 102-2-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 102, adopté par le conseil municipal le 3 octobre 2013 a été approuvé par la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil le **26 février 2014**, date apparaissant sur les certificats de conformité émis par la MRC.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements à l'Hôtel de Ville, situé au 114, chemin Louisa, entre 9h00 et 16h00, du lundi au vendredi ou sur le site web au www.wentworth.ca.

Donné à Wentworth le 27 mars 2014.

Paula Knudsen, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière